

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

10 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-061

Mise à disposition d'un agent de la commune au CCAS

Monsieur le Maire indique que la commune de Rives-en-Seine met à disposition un agent du pôle proximité au CCAS de de la commune, pour assurer des missions à la résidence autonomie Paul Bréchet depuis le 1^{er} janvier 2019.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans, à hauteur de 22 heures 30 par semaine.

Vu l'accord de l'agent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accepter de mettre l'agent du pôle proximité à disposition du CCAS, à hauteur 22 heures 30 par semaine pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition ;
- De l'autoriser à la signer ;
- De l'autoriser à signer tout document visant à récupérer la partie financière relative à cette mise à disposition.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

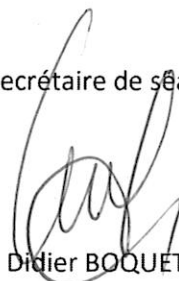
Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET